Vu pour être annexe à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le - 2 DEC. 2009
Pour le Préfet et par délégation :
Le Secrétaire Général,
François LOBIT

rtm
restauration des terrains en montagne
direction départementale de l'agriculture et de la forêt

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISERE

Commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

(sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *

- R — Zones d'interdictions
- B — Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

I',i'	: inondations en pied de versant
T,t	: crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
M,m	: marécages
V,v	: ravinements et ruissellements sur versant
G,g1,g2	: glissements de terrain
P,p	: chutes de pierres
F,f	: suffosion, effondrement

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Limite zonage au 1/5 000

Limite communale

Réalisation et édition : RTM (B.A. et V.B.)

Novembre 2008

Echelle : 1/10 000

N W E S

0 250 500 1 000 1 500 2 000 Mètres